

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Universités & Écoles

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Université Paris 2 Panthéon-Assas
 Université Sorbonne Nouvelle (ex-Paris 3)
 Sorbonne Université : Faculté des Lettres
 (ex-Paris Sorbonne - Paris 4)
 Université de Paris
 (ex-Paris Descartes - Paris 5 et ex-Paris Diderot - Paris 7)
 Sorbonne Université :
 Faculté de médecine - Faculté de sciences et ingénierie
 (ex-Pierre et Marie Curie - UPMC - Paris 6)
 Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
 Université Paris Dauphine-PSL
 Université Paris Nanterre
 (ex-Nanterre - Paris 10)
 Université Paris-Saclay
 (ex-Paris-Sud - Paris 11)
 UPEC Université Paris-Est Créteil
 (ex-Paris-Est Créteil Val-de-Marne - Paris 12)
 Université Sorbonne Paris Nord - Paris 13
 Université Gustave Eiffel
 (ex-Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM - Paris 14)
UVSQ - Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
 Université d'Évry - UEVE
 (ex-Évry Val-d'Essonne - UEVE)
 CY Cergy Paris Université
 (ex-Cergy-Pontoise)
 Conservatoire national des arts et métiers - CNAM
 École des hautes études en sciences sociales - EHESS
 École nationale des chartes
 École normale supérieure Paris-Saclay - ENS Paris-Saclay
 (ex-ENS Cachan)
 INALCO - Institut national des langues et civilisations
 orientales

UVSQ Versailles St-Quentin-en-Yvelines

	Page
1 Vos interlocuteurs	2
Structure	2
Chargé d'accompagnement	2
Permanences	2
Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2 Accompagnement pédagogique	3
Aides humaines	3
Aides techniques	3
Organisation au sein de chaque UFR	3
Modalités d'aménagement des examens	3
Bibliothèques	3
3 Médecine préventive	4
4 Orientation et insertion professionnelle	4
5 Vie pratique	5
Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
Transports	5
Hébergement	7
Restauration	9
Accompagnement	9
Aides financières	10
6 Vie étudiante	11
Activités associatives et culturelles	11
Activités physiques et sportives	11
7 Solidarité et sensibilisation	11
8 Politique handicap	11
Infos plus	11



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

Service d'accompagnement des étudiants et des personnels handicapés (SAEPH)

Maison de l'Étudiant

Allée de l'Astronomie

78280 Guyancourt

✓ **Présentation de la structure**

Le SAEPH a pour objectif principal l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans le but de favoriser leur autonomie, d'assurer l'égalité de leurs chances dans leur parcours universitaire et leur insertion professionnelle. Le SAEPH réalise également des actions de sensibilisation et de communication.

www.uvsq.fr

✓ **Nom du chargé d'accompagnement**

Alban Dugué - Assistant du SAEPH

Tel : 01 39 25 51 67 (51 12)

saeh@uvsq.fr

✓ **Permanences**

Tous les jours de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

➤ **pour un lycéen**

Il pourra télécharger sur le site de l'UVSQ la «Fiche de recensement des besoins» qu'il renseignera et renverra à : saeh@uvsq.fr

Lien à suivre :

<http://www.uvsq.fr/etudiant-en-situation-de-handicap-les-demarches-a-suivre-231970.kjsp>

Rubrique Etudiant en situation de handicap : les démarches à suivre

➤ **pour un étudiant**

L'étudiant pourra prendre contact avec le Service d'accompagnement des étudiants et personnels handicapés (SAEPH), ou le relais Handicap et le(a) chargé(e) d'accompagnement de sa composante, ou le Service de santé universitaire-Centre de santé. Toutes les modalités sont sur la page :

www.uvsq.fr/etudiant-en-situation-de-handicap-les-demarches-asuivre-231970.kjsp

Rubrique *Prise de contact, information, visite des locaux.*



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

2 Accompagnement pédagogique

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ Aides humaines

Pour l'accès aux enseignements : Preneur de notes, tutorat, travail en bibliothèque, interprètes en LSF, codeur LPC (sous réserve de conditions)

Pour le passage des examens / concours : secrétaire d'examens, interprète en LSF, codeur LPC (sous réserve de conditions)

✓ Aides techniques

Pour l'accès aux enseignements : prêt d'un ordinateur ou notebook, prêt d'un dictaphone, logiciels spécifiques, cours en ligne, cartes de photocopies, aménagement de l'emploi du temps, retranscription en braille et/ou fichiers numérisés.

Pour le passage des examens / concours : prêt d'un ordinateur du service, de logiciels spécifiques, salle à part, retranscription en braille et/ou fichiers numérisés, agrandissement des sujets.

✓ Organisation au sein de chaque UFR

Des chargé(e)s d'accompagnement sont présents sur chaque composante. Pour retrouver la liste des relais Handicap et des chargé(e)s d'accompagnement :

www.uvsq.fr

Rubrique *Étudiant en situation de handicap : les démarches à suivre*, puis : *Prise de contact, informations, visite des locaux*.

✓ Modalités d'aménagement des examens

Les chargé(e)s d'accompagnement organisent les examens en cas de secrétariat d'examen ou de salle à part.

✓ Les bibliothèques

Le site des bibliothèques de l'UVSQ :

www.bib.uvsq.fr

Rubrique « services » pour plus d'information sur l'accessibilité, le matériel et le prêt prolongé en cas de handicap.



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

3 Service de santé universitaire

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants en situation de handicap, les médecins universitaires, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : SSU (service de santé universitaire) et Centre de santé sur le campus de Guyancourt

Plus d'informations sur :

www.uvsq.fr

Rubrique Etudiant en situation de handicap : les démarches à suivre - puis : Prise de contact, informations, visite des locaux

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Pôle orientation et insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service :

Service d'orientation et d'insertion professionnelle de la Direction des études, de la Formation et de l'Insertion professionnelle (DEFIP)

www.uvsq.fr/la-direction-des-etudes-de-la-formation-et-de-l-insertion-professionnelle-defip--323051.kjsp

Des ateliers de CV, lettre de motivation et entretien d'embauche sont régulièrement organisés. Un rendez-vous peut être pris auprès des conseillers en orientation et en insertion professionnelle avec l'accompagnement du SAEPH si besoin.

De plus, le SAEPH développe des partenariats avec des missions Handicap d'entreprises avec lesquelles le service a tissé des relations privilégiées : les chargé(e)s de mission Handicap peuvent faire passer des entretiens à blanc et ainsi entraîner l'étudiant à parler de son handicap et à répondre à ses interrogations. D'autre part, les entreprises font parvenir leurs offres de stages et emplois au SAEPH, qui les transmet aux étudiants concernés. Les étudiants en recherche de stage et d'emploi peuvent envoyer leur CV aux entreprises partenaires soit directement, soit via le SAEPH.

Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

Vous trouverez le plan des campus :

www.uvsq.fr/comment-venir-a-l-uvsq-231448.kjsp?RH=ACCUEIL-FR

Le SAEPH est situé à la Maison de l'Étudiant, 2ème étage, bureaux 214 et 213

Des places de stationnement réservées sont disponibles devant d'entrée du bâtiment. Des places de parking en sous-sol sont disponibles au bâtiment d'Alembert.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Etudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Émeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

Info +

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 15 mai pour la rentrée universitaire suivante. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Versailles - www.crous-versailles.fr

Le CROUS de Versailles propose des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (sans service d'aide médico-sociale associé).

Responsable du service social du CROUS de Versailles :

Mme Isabelle TRAN VAN CHUC

isabelle.tran-van-chuc@crous-versailles.fr - Tél. : 01 39 24 52 50

Connaître les résidences universitaires de l'académie :

www.crous-versailles.fr/_logement_90.htm

Connaître la résidence universitaire adaptée de Nanterre :

www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes/residence-universitaire-nanterre

Le CROUS de Versailles propose également, en partenariat avec la Fondation santé des étudiants de France, 16 logements domotisés au sein de la RUA (Résidence Universitaire Adaptée de Nanterre). Une équipe d'AVS, AMP et aides-soignants y est présente 24h/24 et 7 jours/7 pour accompagner les étudiants en situation de handicap moteur dans les actes de la vie quotidienne. Une prestation médico-sociale (ergothérapeute, assistante sociale) complète ce dispositif qui vise à faciliter le parcours d'études et les projets de vie des étudiants dépendants.



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

Formuler une demande de logement adapté :

www.crous-versailles.fr/logements/logements-propose/logement-adaptés/

Formuler une demande de logement domotisé :

- 1 www.crous-versailles.fr/logements/logements-propose/les-logements-domotises
- 2 Contacter la **Fondation Santé des Etudiants de France**
Responsable : Sylvie Daigle - rua.nanterre@fsef.net
Résidence universitaire adaptée du Campus de Nanterre
Tél : 01 41 20 94 20

■ Service Logement de l'UVSQ

Le service Logement de l'UVSQ propose des solutions de logements pour tous les étudiants. Les étudiant(e)s en situation de handicap doivent utiliser la plateforme logement de l'université, sur laquelle ils pourront trouver :

- une location en France et à l'international
- des colocataires pour former des colocations en France et à l'international
- une sous-location en France et à l'international
- une chambre temporaire en France et à l'international

Service Logement : www.uvsq.fr/logement-373826.kjsp

Plateforme logement de l'université : <https://uvsq.studapart.com/fr/>

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

➤ Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

➤ Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine). Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

➤ STUDEFI (EFIDIS) www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

➤ FAC HABITAT www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ **Restauration**

Chaque site dispose d'un restaurant universitaire et/ou d'une cafétéria.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

5 Vie pratique

✓ Aides financières

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› Bourse sur critères sociaux, aide au mérite

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 15 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› Aide à la mobilité internationale

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par Mobilités IDF ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire : gérée par l'AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres>

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université de Versailles St Quentin-en-Yvelines

www.uvsq.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

Pour plus de renseignements sur le Pôle Vie Etudiante de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) :

www.etu.uvsq.fr/la-vie-etudiante-233604.kjsp?RH=1403796273816

✓ **Activités physiques et sportives**

Pour plus de renseignement sur les activités physique et sportives :

www.uvsq.fr

Rubrique Service Commun des Activités Physiques et Sportives (SCAPS)

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation.

Chaque année, le SAEH organise des journées de sensibilisation au handicap : les Handi-fac. Elles se déroulent courant mars. En partenariat avec les services de l'UVSQ, des associations étudiantes et des associations handicap 78, ces journées proposent de découvrir des sports adaptés, concert, pièce de théâtre ou conférence en lien avec des situations de handicap.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'établissement a été voté par le Conseil d'administration en décembre 2017.

Infos plus...

Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dédié aux étudiants handicapés :

À consulter :

**Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé
Mon parcours handicap**

Ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Office national d'information sur les enseignements et les professions

Publication de l'Onisep Ile-de-France

Directeur de la publication :

Frédérique Alexandre-Bailly

Délégué régional : Laurent Hugot

Délégués régionaux adjoints :

Hélène Legault et Christophe Leverrier

Cheffes de projet : Nathalie Vallet-Vautrelle

et Sophie Hachet

Conception éditoriale :

Catherine Vassilief, Inspectrice de

l'éducation nationale chargée de

l'information et de l'orientation

Eika Parvanova, Responsable du service

Handicap - Université Paris 8

Marie Coutant, Chargée de mission handicap

- EHESS

Patrick Courilleau, Chargé de mission

handicap - Université de Cergy-Pontoise

Emilie Cohen, Responsable du relais

handicap - Université Paris Diderot

Ivan Botte, Chargé de mission handicap -

Université Paris 3

Dominique Archambault, Chargé de mission

handicap - Université Paris 8

Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap

- Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015 - Mise à jour Juillet 2020

Reproduction, même partielle, interdite sans

accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

